

Melle, le 31 mars 2023

Direction des affaires juridiques
Emeline TERRASSON
emeline.terrasson@melloisenpoitou.fr

Objet : Convocation du conseil communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou

Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil communautaire prévue le :

Pièces jointes :

- Formulaire de pouvoir
- Projets de délibérations
- Annexes

jeudi 6 avril 2023 à 18 h 30

La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Ordre du jour

Affaires générales

1. Conseil communautaire du 2 mars 2023 - Approbation du procès-verbal (annexes)

Projet de territoire et ingénierie territoriale

2. Rapports d'activités 2021 et 2022 du conseil de développement (annexes)

Ressources humaines et communication interne

3. Modification du tableau des emplois permanents

Climat - Air - Energie

4. Guide des bonnes pratiques des projets photovoltaïques Mellois en Poitou (annexe)

Aménagement

5. Plan local d'urbanisme (PLU) de Mougou (Aigondigné) - Non réalisation d'une évaluation environnementale et approbation de la révision allégée n° 1 (annexe)

Cycle de l'eau

6. Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B (SMAEP 4B) (annexes)

Finances

7. Pacte financier et fiscal - Point d'étapes

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

8. Taux 2023 – Budget principal
9. Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) 2023
10. Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023
11. Décision modificative n°2 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Questions diverses

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT (Code général des collectivités territoriales)

Agenda des réunions

Conformément aux dispositions figurant à l'article 5 du règlement intérieur de la communauté de communes Mellois en Poitou, adopté par le conseil communautaire du 22 octobre 2020 et amendé par le conseil communautaire du 25 février 2021, je vous invite à adresser vos questions à l'adresse suivante assemblees@melloisenpoitou.fr pour le 4 avril 2023 avant 17 h 00.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Fabrice MICHELET

